

## Introduction

### Présentation de l'épreuve des tests psychotechniques Auxiliaire Puériculture

Depuis l'arrêté du 16 janvier 2006, la deuxième épreuve d'admissibilité concerne les tests psychotechniques.

Elle s'adresse à tous les candidats.

Ils comportent 4 parties :

- **L'attention** : tests d'observation à effectuer dans un temps défini (bonne concentration et méthode)
- **Le raisonnement logique** (exemples : séries logiques, graphiques, spatiales, dominos etc.).
- **L'aptitude aux logiques verbales** : questions de français (exemples : vocabulaire, grammaire, proverbes), logique verbale (anagrammes)
- **L'organisation** : reconstitution de plannings, organigrammes, rangements à effectuer.